



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 28 MAI 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-huit mai, à dix- heures, le Conseil Municipal de BRACH,  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code  
Général des Collectivités Territoriales  
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.  
Date de la convocation du Conseil Municipal : 23 mai 2020

**Nombre de conseillers**

En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15

**Etaient présents :** Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, Denis CHAUSSONNET, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO-TARDIO, Chantal BOURDELAS, Magali LARAPIDIE, Colette DUPIN, Renaud CHEIN, Gilles RODRIGUEZ, Franck MEYRE, Audrey JOLLY, Catherine SANCHEZ, Sophie OLIAS—ZEITSCHER, Isabelle DUVILLARD.

**Etaient absent excusé :**

**Secrétaire de séance :** Isabelle DUVILLARD

**INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE 2020/28 N°10**

**NOMINATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE DE BRACH AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL ENFANCE JEUNESSE MÉDULLIENNE**

Le Conseil municipal,

Vu la création de la Société Publique Locale en date du 18 novembre 2016

Vu la délibération en date du 24 janvier 2017 autorisant le Président à signer toute convention régissant les relations entre la communauté de communes Médullienne et la société publique locale enfance jeunesse Médullienne

**Considérant** qu'il convient de désigner un délégué titulaire,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret, selon l'article L.2121-21 du Code Général Territoriales. Le vote a donc lieu au scrutin public pour élire le délégué du Conseil Municipal au sein de la Société Publique Locale Enfance Jeunesse Médullienne :

Il propose aux membres du Conseil municipal de désigner un nouveau représentant au Conseil d'Administration de la SPL Enfance Jeunesse Médullienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DESIGNE**, Mme DUVILLARD Isabelle comme représentant au Conseil d'Administration de la SPL Enfance Jeunesse Médullienne.

Fait et délibéré, les jour, mois, an ci-dessus.

  


Le Maire,  
D.PHOENIX

1, Place de l'Eglise 33480 BRACH MEDOC  
Tél. : 05.56.58.23.66 \*\*\*\* Fax : 05.56.58.12.97